



**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 JUILLET 2020**

*Convocation envoyée le 13 juillet 2020*

*Convocation affichée le 13 juillet 2020*

*Heure de début de la séance à 20h30*

*Fin de la séance à 23h00*

*Nombre d'élus en exercice : 11*

*Nombre d'élus participant au vote : 7*

L'an deux mille vingt, le vingt juillet à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe MARTY, Maire.

**Étaient présents** : AURIOL Guillaume, BEPMALE Jean, CASALE Eliane, CASALE Jean-François, LAURENS Julie, MARTY Christophe, PRADEL Meryl

**Absents excusés** : FIEUX Frédéric, BALANDRAM Guillaume, BEPMALE Marie-Claude, VERDIER Laurent

**Secrétaire de séance** : Monsieur AURIOL Guillaume a été nommé secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

- Vote du Budget Primitif 2020
- Vote du taux des taxes 2020

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal leur accord pour ajouter à l'ordre du jour, une délibération. En effet, la communauté de communes des Côteaux du Girou demande, avant le 1<sup>er</sup> septembre 2020, la désignation d'au moins un représentant pour la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Les membres du Conseil Municipal donne leur accord, la délibération sera à l'ordre du jour de ce Conseil.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 2 JUILLET 2020**

## **2020/07/05 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le projet du budget primitif pour l'exercice 2020 détaillé ci-dessous :

### Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
dépenses	394 239,99 €	recettes	223 493,01 €
Virement à la section d'investissement	0,00 €	Excédent de fonctionnement	170 746,98 €
<b>TOTAL</b>	<b>394 239,99 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>394 239,99 €</b>

### Section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
dépenses	779 638,48 €	recettes	645 852,24 €
		Solde d'exécution d'investissement	100 611,47 €
déficit	0,00€	Excédent de fonctionnement	33 174,77 €
<b>TOTAL</b>	<b>779 638,48 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>779 638,48 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ❖ **ADOPTÉ** le budget primitif 2020.

## **2020/07/06 –VOTE DU TAUX DES TAXES 2020**

Monsieur le Maire rappelle le taux des taxes 2019, et propose les taux suivants pour 2020.

Taxe	Taux 2019	Taux proposé 2020	Produit attendu 2020
Taxe foncière bâti	14.19 %	14,26 %	41 739,00
Taxe foncière non bâti	80.18 %	80,18%	16 998,00
			<b>58 737,00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

### **DECIDE**

- **D'ADOPTER** les taux proposés ci-dessus

## **2020/07/07 –DESIGNATION DE REPRESENTANTS POUR LA CLECT (COMMISSION LOCALE POUR L'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES)**

Monsieur le Maire expose que le IV de l'article 1609nonies C du CGI prévoit la création, entre l'EPCI et ses communes membres, d'une commission chargée d'évaluer le montant des charges transférées (CLECT).

Toutes les communes membres de l'EPCI participent aux délibérations de la CLECT qu'elles soient ou non concernées par le transfert de charge évalué.

Les membres de la CLECT sont nécessairement des conseillers municipaux désignés par le Conseil Municipal de chaque commune membre conformément à l'article L2121-33 du CGCT.

Considérant que la commune de MONTPIVOL doit désigner au moins un représentant pour siéger au sein de la CLECT de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Monsieur CASALE Jean-François en tant que titulaire et Monsieur BEPMALE Jean, en cas d'absence de Monsieur CASALE pour siéger et représenter la commune de MONTPIVOL au sein de la CLECT de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou.

Signatures des membres présents :

AURIOL Guillaume	
BALANDRAM Guillaume	Absent excusé
BEPMALE Jean, adjoint	
BEPMALE Marie-Claude	Absente excusée
CASALE Eliane	
CASALE Jean-François, adjoint	
FIEUX Frédéric	Absent excusé
LAURENS Julie, adjointe	
MARTY Christophe, Maire	
PRADEL Meryl	
VERDIER Laurent	Absent excusé